



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

feux de croisement

Question au Gouvernement n° 1584

Texte de la question

ALLUMAGE DES FEUX DE CROISEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier, pour le groupe de l'UMP.

M. Jean-Jacques Gaultier. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, la lutte contre l'insécurité routière est un chantier majeur défini par le Président de la République et une priorité pour notre gouvernement. Les premiers résultats sont tout à fait encourageants avec la baisse du nombre des accidents, des tués et des blessés.

L'objectif pour 2004 est clair et ambitieux : passer sous la barre symbolique des 5 000 morts.

La loi du 12 juin 2003 et les mesures réglementaires qui ont suivi restent le fondement de cette politique, mais il faut explorer de nouvelles pistes pour améliorer encore ces résultats. Vous avez, à cette fin, retenu l'une des propositions du Conseil national de la sécurité routière : l'allumage des feux de croisement de jour pour les voitures. Cette mesure, jusqu'à présent réservée aux motards, est déjà appliquée dans de très nombreux pays européens. Toutefois, force est de constater qu'elle n'est pas toujours très bien comprise par l'ensemble de nos concitoyens ainsi que par les usagers de la route.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre, l'expérimenter à partir du 31 octobre prochain. Pouvez-vous nous en préciser les modalités ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Monsieur Gaultier, il est vrai qu'en matière de sécurité routière, les résultats ne sont jamais acquis définitivement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Perben !

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Nous devons donc les consolider et toujours chercher à les améliorer.

Ainsi, nous avons décidé, à partir du 31 octobre prochain, d'inviter les automobilistes à allumer leurs feux de croisement, à l'instar de ce qui existe dans dix autres pays européens, comme les pays du Nord, l'Italie, la Slovénie ou la Hongrie. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jérôme Lambert. Cela fera dépenser plus de pétrole ! Ce sera 1 % de consommation en plus !

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Cette disposition fera l'objet de plusieurs modalités d'application. Il s'agira d'une mesure incitative, hors agglomération.

Aux motards qui s'interrogent, il faut répondre qu'ils continueront d'être vus et qu'ils pourront mieux voir les véhicules qui circulent sur la voie publique, ce qui permettra d'éviter, le cas échéant, les collisions. Certains avancent un autre argument selon lequel les véhicules consommeront plus puisque leurs feux de croisement seront allumés.

M. Jérôme Lambert. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. L'équivalent de cette consommation correspond à trois kilomètres-heure. Donc, j'invite les automobilistes à

réduire leur vitesse en proportion. Ainsi la consommation restera identique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jérôme Lambert. Il faut mettre des radars !

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Enfin, il s'agira d'une expérimentation, d'une invitation. J'en appelle donc au sens des responsabilités des uns et des autres, c'est-à-dire à la responsabilité citoyenne pour que nous soyons tous les porteurs de cette idée. Les pouvoirs publics et le Gouvernement attendent de cette mesure qu'elle sauve entre 300 et 500 vies humaines par an. Cela vaut la peine d'essayer ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1584

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2004